

## PARLONS PLANTES :

## La prêle des champs - *Equisetum arvense* -

VÉGÉTAL 100% NATUREL



Renforce la protection mildiou oïdium  
Stimule le métabolisme et les défenses  
Entretient l'équilibre de la vigne

### PROTECTION

- Action indirecte par voie locale contre les pathogènes
- Diminue l'humidité en surface des feuilles

### PHYSIOLOGIE

- Améliore la photosynthèse et l'évapotranspiration
- Favorise la cicatrisation des blessures
- Stimule la croissance et les défenses
- Limite l'oxydation cellulaire
- Épaissit les parois cellulaires
- Favorise l'absorption nutritionnelle

### NUTRITION

- Entretient l'équilibre nutritionnel





**Formulation :** SC (Solution Concentrée).

Le process industriel BIOVITIS garantit la stabilité des produits et la régularité de leur teneur en principes actifs. Ils sont conservables et utilisables comme la plupart des produits de protection des plantes.

**Gamme DE SANGOSSE :**

**Décoction de prêle des champs**

**PROTECTION (SDB)**

Mildiou  
Oïdium



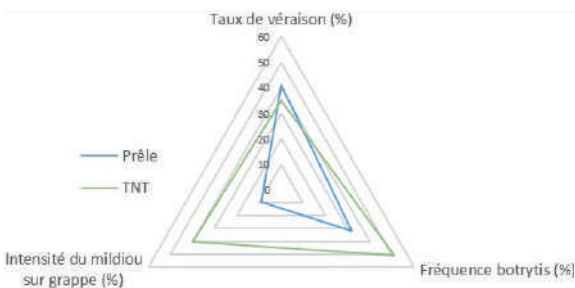
**PHYSIOLOGIE (MFSC)**

Améliore la photosynthèse  
Stimule le métabolisme antioxydant  
Favorise la cicatrisation des blessures

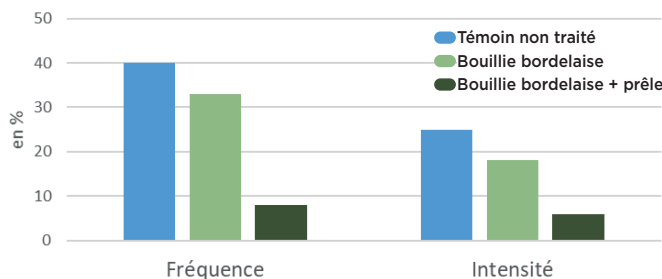
**Positionnement et doses d'emploi :**

STADE	Sortie des feuilles	2 - 3 feuilles étalées	Grappes visibles	Grappes séparées	Boutons floraux séparés	Floraison	Nouaison	Petit pois	Fermeture	Véraison
BBCH	11	13	53	55	57	65	71	75	77	81
Substance de base	Décoction de prêle des champs 2,5 à 5 L/ha - 2 à 6 applications/an									
AMM MFSC	ARVENSE					2,5 à 5 L/ha - jusqu'à 12 applications/an				

- La décoction de prêle des champs s'utilise en complément de vos traitements habituels. Utiliser un volume d'eau de 100 à 300 L/ha.
- Respecter un délai de 7 jours entre 2 applications.
- Débuter les applications dès le premier traitement pour maximiser les phénomènes cumulatifs en protection et physiologie
- DOSE : 2,5 à 5 L/ha
  - 1er Traitement : 5 L (si prêle seule) afin d'initier l'activation des défenses naturelles ; à partir de 2 plantes en association, la dose peut être diminuée à 2,5 L
  - Renouvellement : Cas général : 2,5 L. Renouveler à 5 L en cas d'accompagnement d'une baisse de dose de cuivre, de forte pousse, de forte pression, de lessivage du produit associé, ou de cadence dépassée (plus de 10-12 jours).
- 3 traitements sont recommandés pour bénéficier d'un effet cumulatif des composés actifs.
- Privilégier la prêle dès les premiers traitements en cas de problématique dominante oïdium.
- Intérêt d'associer ou d'alterner Osier, Prêle et Ortie pour bénéficier de la complémentarité des 3 plantes



Préparations testées et validées sur le terrain



Effet d'une décoction de prêle des champs BIOVITIS sur le mildiou, le botrytis et le taux de véraison (2010 à 2012). Expérimentation conforme au référentiel BPE.

Effet de la décoction de prêle des champs BIOVITIS sur l'oïdium de la vigne (2010 à 2012). Expérimentation conforme au référentiel BPE.

**Conditionnements :** Bag in Box 10 L, Viscotainer 250 L, Viscotainer 1000 L.

**Conservation :** stocker au frais et hors gel à l'abri de la lumière et de l'humidité.

**ARVENSE®** - AMM matière fertilisante n° 1210544 - Composition : Equisetum arvense 6% ; Silice ; 0,05%. P102 : Tenir hors de portée des enfants. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux et du visage. Marque déposée et autorisation de mise sur le marché : BIOVITIS S.A.S.

**Décoction de prêle des champs (Equisetum arvense)** - Approuvée substances de base, conformément au règlement CE n° 1107/2009. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. **BIOVITIS** au capital de 11.000 Euros - 410.805.717 RCS Bordeaux - N° TVA intracommunautaire : FR 564108055717 - 36 rue Nicéphore Niépce - F-33510 Andornos-les-Bains. Agrément n° AQ00074 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **DE SANGOSSE S.A.S.** au capital de 8.347.208 Euros. 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS 10005 - F-47480 Pont-du-Casse. Tél. 05 53 69 36 30 - www.desangosse.fr - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. **Edition 09/2024** GR - Annule & remplace toute version précédente. Crédit photo © BIOVITIS / iStock.